

# Le divorce sur internet ne convient pas aux avocats

**GENÈVE – Lancé il y a deux mois sur la Toile, le site [www.divorce.ch](http://www.divorce.ch) fait un petit carton. Une concurrence électronique qui froisse...**

«Depuis le lancement, fin juin, nous avons eu quelque 15 000 visites, se réjouit Me Douglas Hornung, juge suppléant à la Cour de justice et initiateur du site. Et déjà 400 clients.» En s'inscrivant, et sans passer par une étude d'avocat traditionnelle, les couples qui se séparent peuvent ainsi entamer une procédure de divorce, quelle qu'elle soit. Coût de l'opération complète: 999 fr. Une substantielle économie lorsque l'on sait qu'une procédure «normale» varie entre 3000 et 10 000 fr. selon les cas et que, selon le site [divorce.ch](http://www.divorce.ch), plus de 90% des séparations se font par consentement mutuel dans notre pays.

La démarche ne plaît pas à tout le monde. «Je suis choqué par ce système, critique un avo-

cat genevois spécialiste du droit de la famille sous le couvert de l'anonymat. En se connectant sur un tel site, on ne sait pas avec qui l'on traite: une réceptionniste, une secrétaire? Pour ma part, j'ai d'ailleurs récupéré des clients qui ont passé par ce site. Leur truc est incomplet, on ne dit pas tout, notamment en ce qui concerne les frais.» Alors, concurrence déloyale? «Je ne pense pas, répond Me Hornung. A terme, nous pensons pouvoir régler 10% des divorces du pays sous cette forme. Mais, surtout, en cas de question ou de doute, nous conseillons toujours à nos clients de négocier avec un avocat.» Si l'Ordre des avocats ne s'est pas encore prononcé sur cette nouveauté et son éventuelle illégalité, il étudie la question de très près. Pour l'avocat spécialisé, toutefois, aucun doute: «Je suis certain que l'Ordre va intervenir.»

**Didier Tischler**



Les couples ne sont plus tenus de passer par une étude d'avocat. afp